

1 RÉSUMÉ

Objet

La Stratégie décennale océanienne sur la statistique est un cadre régional de mobilisation des ressources visant à soutenir et à renforcer les capacités statistiques, par la définition de priorités et l'amélioration de la coordination. Sa mise en œuvre se déroule en trois phases ; le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce a demandé à ce que la présente évaluation à mi-parcours de la phase II soit réalisée afin de mesurer les progrès accomplis et d'orienter la conception de la phase III.

Les examens et évaluations effectués précédemment ont révélé que, si l'amélioration des capacités et de la qualité des statistiques est réelle, ces avancées se sont heurtées à une coordination défailante, à un manque de moyens ainsi qu'à des lacunes dans le domaine de la gouvernance et de la responsabilité en matière de mise en œuvre de cette stratégie.

Progrès

La présente évaluation à mi-parcours de la phase II montre que le renforcement des capacités se poursuit, notamment grâce au soutien apporté aux grandes opérations de collecte de données statistiques, à l'appui fourni dans certains États et Territoires insulaires océaniques en vue de l'élaboration de stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS), ainsi qu'à une assistance technique ciblée.

En ce qui concerne les activités et les techniques, la Stratégie décennale océanienne sur la statistique s'est révélée efficace et a, en particulier, favorisé la collecte et la diffusion des données dans toute la région. Toutefois, au niveau stratégique, les obstacles identifiés précédemment subsistent, et freinent l'avancée de la mise en œuvre de la Stratégie. C'est pourquoi l'analyse développée dans le présent rapport met l'accent sur ces enjeux stratégiques, plutôt que sur les aspects techniques de la mise en œuvre de la Stratégie.

Les progrès réalisés n'ont pu être complètement mesurés en raison du manque de données de suivi disponibles, qui constitue d'ailleurs l'un des problèmes stratégiques affectant la stratégie, et l'un des enjeux clés de l'étude ci-après.

Orientations à venir

La phase II de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique visait notamment à renforcer le rôle de direction et de gouvernance du Comité régional de pilotage de la statistique, à optimiser la coordination, à améliorer le suivi et la présentation de rapports, à différencier l'aide apportée, à mettre l'accent, non plus sur les services nationaux de la statistique, mais sur les systèmes statistiques nationaux, à donner la priorité à la mise en œuvre des SNDS, à encourager l'utilisation des technologies, à répondre aux nouveaux besoins en matière de données et à améliorer les capacités d'analyse. Ces objectifs stratégiques restent pertinents pour la phase III de la Stratégie et sont, dans certains cas, plus urgents, même si cela ne sera pas sans conséquence sur les ressources. L'évaluation ainsi effectuée permet à Sustineo de recommander les principes et priorités ci-après, qui devront **en particulier** orienter l'étude de conception de la phase III de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique.

- **Adopter une démarche durable de renforcement des capacités statistiques dans la région** : optimiser les systèmes d'éducation et de formation de façon à les intégrer dans un plan-cadre de capacités clairement défini, qui oriente le renforcement des capacités individuelles, organisationnelles, nationales et régionales.
- **Renforcer la gouvernance** : piloter la mise en œuvre et garantir la responsabilisation pour ce qui est de la réalisation des objectifs de la Stratégie.
- **Distinguer la gouvernance de la mise en œuvre** : établir clairement cette distinction dans les mandats, les rôles et les responsabilités de tous les rouages du système.
- **Adopter une démarche en plusieurs étapes** : définir des priorités et des cibles régionales et

nationales à court, moyen et long terme (plan de mise en œuvre ou feuille de route de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique, qui fixe les grands axes de travail pour les dix prochaines années et au-delà de la phase III), avec des priorités annuelles pour les trois prochaines années.

- **Faire une distinction nette entre les activités régionales et les activités nationales** : montrer en quoi la Stratégie permet de soutenir les capacités à l'échelon national par rapport aux efforts déployés à l'échelon régional.
- **Adopter une démarche individualisée et différenciée pour renforcer et soutenir/compléter les capacités** : définir le type de soutien ou de complément à apporter aux systèmes statistiques en tenant compte des capacités, de la situation et des besoins à l'échelle nationale.
- **Définir des objectifs clairs, mesurables et réalistes pour les trois dernières années de la stratégie** : le peu de temps restant nécessite la définition de priorités réalistes, à même d'être concrétisées à l'aide des ressources disponibles.
- **Assurer un suivi plus étroit des progrès réalisés** : définir des moyens plus efficaces de suivre les progrès réalisés et d'en rendre compte.
- **Optimiser la coordination** entre tous les acteurs de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique.
- **Promouvoir la coopération Sud-Sud** : à partir des exemples et des réussites existants, tirer parti des compétences et de l'expérience des États et Territoires insulaires océaniques pour en faire profiter les autres États et Territoires.
- **Élaborer la stratégie de la phase III en tenant compte des besoins pour les dix prochaines années** : les priorités à court terme doivent être définies à partir d'une vision globale du système statistique de la région pour les dix années à venir.

1.1 Stratégies recommandées

Une démarche stratégique de mise en œuvre

Comprendre les besoins et les lacunes en matière de capacités et les classer par ordre de priorité

La planification et la mise en œuvre des activités de développement et de soutien dans le cadre de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique doivent être étayées par une compréhension solide des capacités et des besoins nationaux dans toute la région, et notamment des besoins en matière de données, afin d'orienter le ciblage et la définition des priorités d'un programme de soutien sur mesure pour chaque État et Territoire insulaire océanique, ainsi que des activités régionales.

Recommandation 1

Faire la synthèse des évaluations des capacités des États et Territoires insulaires océaniques afin favoriser le classement par ordre de priorité des activités de développement et de soutien des capacités, et les mettre en rapport avec les processus de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique, afin de mesurer et de comparer le renforcement des capacités ainsi que d'orienter la définition des priorités et le ciblage des activités de soutien.

Différencier les activités régionales et les activités nationales

La conception et la programmation des activités de soutien aux différents États et Territoires insulaires océaniques doivent être étayées par un modèle définissant l'étendue des activités nationales et régionales de soutien à réaliser, ainsi que les moyens de les différencier entre les États et Territoires de façon à répondre aux besoins de chacun, par exemple en simplifiant ou en échelonnant l'activité ou le processus.

Recommandation 2

Étayer la réalisation des activités de développement et de soutien dans le cadre de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique par un modèle articulant les différents types d'activités et d'approches régionales et nationales de façon à les différencier et à les personnaliser pour chaque État et Territoire insulaire océanien.

Élaborer la feuille de route de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique

Un plan de mise en œuvre ou une feuille de route de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique est nécessaire pour appuyer la planification des travaux annuels, et doit reposer sur la vision globale de l'évaluation des capacités évoquée précédemment et être en rapport avec les processus de suivi de la Stratégie.

Recommandation 3

Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique grâce à une feuille de route définissant les objectifs, les cibles et les activités pour chaque État et Territoire insulaire océanien et pour la région à court, moyen et long terme.

Renforcer la gouvernance et le suivi

Assurer la gouvernance pour piloter et contrôler la mise en œuvre

Le rôle du Comité régional de pilotage de la statistique doit davantage mettre l'accent sur la définition de la stratégie à suivre, la supervision et le suivi de l'avancée de la mise en œuvre et la responsabilisation. La structure de gouvernance doit être renforcée à cet effet. Le futur modèle de gouvernance adossé à la Stratégie décennale océanienne sur la statistique doit comporter les éléments suivants :

- le Comité régional de pilotage de la statistique, assurant la fonction de « conseil » pour la gouvernance de la Stratégie (plutôt que d'organe de représentation) et chargé de définir, de contrôler et d'ajuster la mise en œuvre de celle-ci ;
- un forum distinct, réunissant les partenaires de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique et destiné à faciliter le partage d'informations et le soutien mutuel ;
- des groupes de travail/spécialistes tels que des groupes de travail d'experts, un comité des méthodes, etc.

Recommandation 4

Dans le cadre du renforcement des dispositifs de gouvernance du Comité régional de pilotage de la statistique, intégrer des éléments du modèle de gouvernance d'un conseil indépendant, et mettre en place un forum des partenaires (tant physique que virtuel) distinct de celui-ci.

Évaluer les progrès et les résultats

Les nouveaux cadre de suivi et processus de collecte et de présentation des données sur les progrès et les résultats doivent être finalisés et mis en œuvre afin de renforcer le rôle du Comité régional de pilotage de la statistique en matière de gouvernance.

Recommandation 5

Faire en sorte qu'une démarche régulière et systématique de suivi et de présentation des progrès et des résultats liés aux activités réalisées dans le cadre de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique – en rapport avec la feuille de route de la Stratégie (et reposant sur les priorités nationales définies au titre des SNDS) – soit adoptée, que des ressources y soient consacrées et que les services nationaux de la statistique et les autres partenaires de la Stratégie y apportent leur soutien.

Soutenir la mise en œuvre

Alors que la Division statistique pour le développement recentre sa mission sur l'élaboration de stratégies, la coordination et la mesure des résultats obtenus, confirmer son rôle de maître d'œuvre de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique et lui fournir les ressources adéquates.

Recommandation 6

Renforcer le rôle de maître d'œuvre de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique joué par la Division statistique pour le développement et fournir à cette dernière les ressources adéquates, en mettant davantage l'accent sur l'élaboration de stratégies, la coordination ainsi que la planification et l'intermédiation auprès des bailleurs de fonds et des partenaires du développement.

Mobiliser et exploiter les conseils et l'aide des spécialistes

Mettre en place des structures et des mécanismes clairs pour encourager l'implication des partenaires de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique, et faire appel aux conseils des experts et spécialistes en statistique.

Faire de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) une priorité

Si le processus de SNDS est efficace et reconnu par les États et Territoires insulaires océaniques, sa mise en œuvre pleine et entière dans toute la région n'est pas encore une réalité et doit être une priorité dans la Stratégie décennale océanienne sur la statistique.

Recommandation 7

Étant donné que l'élaboration et la mise en œuvre de SNDS par tous les États et Territoires insulaires océaniques sous-tendent l'application de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique à l'échelle régionale et constituent une priorité pour le reste de la période couverte par la Stratégie, chercher, à titre prioritaire, de nouveaux moyens d'aider les États et Territoires insulaires océaniques à développer leur SNDS.

Soutenir la production, l'utilisation et la diffusion des données

Pour apporter un soutien différencié, qui tienne compte des différents besoins, contextes et capacités des pays, il convient de s'appuyer sur les conseils et l'aide d'experts en statistique, de façon à élaborer des démarches plus adaptées et simplifiées au profit des petits États et Territoires insulaires océaniques. Il peut ainsi être utile de faire appel à des organismes spécialisés en statistique, en créant un comité des méthodes.

Recommandation 8

Mettre en place un comité régional des méthodes, dans le cadre de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique et avec l'appui de la Division statistique pour le développement, afin d'apporter une aide et des conseils spécialisés sur les démarches méthodologiques à adopter et de répondre aux besoins spécifiques des services nationaux de la statistique en matière de production de données.

Renforcer le système de développement des capacités individuelles

Étant donné que le temps et l'argent investis dans la formation du personnel sont considérables dans toute la région, et que certains États et Territoires sont confrontés à des difficultés importantes de main-d'œuvre dans le domaine de la statistique, le système d'apprentissage et de perfectionnement doit être étayé par une démarche plus stratégique et cohérente.

Il convient, par conséquent, d'associer la Stratégie décennale océanienne sur la statistique à un cadre de renforcement des capacités décrivant les modalités et les possibilités de développement des capacités statistiques par un apprentissage et un perfectionnement formels et informels, avec des voies d'accréditation, et en rapport avec une formation préalable à l'emploi.

Recommandation 9

Étayer la Stratégie décennale océanienne sur la statistique par un cadre de renforcement des capacités contribuant à développer les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement individuels.